

# CHEQUE ENERGIE

C'est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement, sous conditions de ressources, il est envoyé automatiquement en avril au foyer ayant fait leur déclaration d'impôts et qui entre dans la fourchette de revenus. Il peut payer toute facture d'énergie, que ce soit électricité, gaz, fioul domestique, ou autres combustibles de chauffage (bois, etc.) et certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement.

En septembre 2021, exceptionnellement, les personnes ayant déjà bénéficié de ce dispositif recevront à nouveau un chèque énergie de 100 €.

<https://www.chequeenergie.gouv.fr/>

**Ministère de la Transition écologique et solidaire :**

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint Germain

75007 - Paris

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>